



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	320 000,00		320 000,00	93,90	320 000,00	99,31
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>320 000,00</b>		<b>320 000,00</b>	<b>93,90</b>	<b>320 000,00</b>	<b>99,31</b>
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	20 805,22		20 805,22	6,10	2 208,09	0,69
Caisse						
Charges constatées d'avance						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>20 805,22</b>		<b>20 805,22</b>	<b>6,10</b>	<b>2 208,09</b>	<b>0,69</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>340 805,22</b>		<b>340 805,22</b>	<b>100,00</b>	<b>322 208,09</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capital social ou individuel ( dont versé : 163 200,00 )	163 200,00	47,89	163 200,00	50,65
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	16 320,00	4,79	16 320,00	5,07
Réserves réglementées				
Autres réserves	22 949,91	6,73	3 157,97	0,98
Report à nouveau				
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>45 179,78</b>	<b>13,26</b>	<b>19 791,94</b>	<b>6,14</b>
Provisions réglementées				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>247 649,69</b>	<b>72,67</b>	<b>202 469,91</b>	<b>62,84</b>
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	91 480,12	26,84	113 818,94	35,32
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 630,79	0,48	1 773,49	0,55
Autres dettes	44,62	0,01	4 145,75	1,29
Produits constatés d'avance				
<b>DETTES</b>	<b>93 155,53</b>	<b>27,33</b>	<b>119 738,18</b>	<b>37,16</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>340 805,22</b>	<b>100,00</b>	<b>322 208,09</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A.</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approv.) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunérations du personnel Charges sociales Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Autres charges		3 899,79		3 797,25		102	2,69	
<b>Total des charges d'exploitation</b>								
		<b>3 899,79</b>		<b>3 797,25</b>		<b>102</b>	2,69	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>								
		<b>-3 899,79</b>		<b>-3 797,25</b>		<b>-102</b>	-2,68	
Produits financiers Produits exceptionnels Charges financières Charges exceptionnelles		50 000,00 920,43		25 000,00 1 410,81		25 000 -490	100,00 -34,74	
<b>RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS</b>								
		<b>45 179,78</b>		<b>19 791,94</b>		<b>25 388</b>	128,28	
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices								
<b>Total des Produits</b>								
		<b>50 000,00</b>		<b>25 000,00</b>		<b>25 000</b>	100,00	
<b>Total des Charges</b>								
		<b>4 820,22</b>		<b>5 208,06</b>		<b>-388</b>	-7,44	
<b>RÉSULTAT NET</b>								
		<b>45 179,78</b> <i>Bénéfice</i>		<b>19 791,94</b> <i>Bénéfice</i>		<b>25 388</b>	128,28	
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 340 805,22 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 45 179,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/03/2026 par les dirigeants.

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,  
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

**3.1.1 - Immobilisations brutes = 320 000**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	320 000			320 000
TOTAL	320 000			320 000

**3.1.2 - Réévaluation des immobilisations**

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Capital social = 163 200

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	163200	1,00	163 200
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	163200	1,00	163 200

## 4.2 - Etat des dettes = 93 156

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	91 480	91 480		
Dettes financières diverses	45	45		
Fournisseurs	1 631	1 631		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	93 156	93 156		

## 4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 059

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	611
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 447
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 059

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**6 - AUTRES INFORMATIONS**

**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**8.1 - Charges à payer = 2 059**

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	611
Interets courus sur emprunts( 168840 )	611
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 447
Fournisseurs factures non parvenues( 408100 )	1 447
TOTAL	2 059

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 10 mois	28/02/2022 mois
<b><u>I - Situation financière en fin d'exercice</u></b>					
a ) <i>Capital social</i>	163 200	163 200	163 200	163 200	
b ) <i>Nombre d'actions émises</i>	163 200	163 200	163 200	163 200	
c ) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<b><u>II - Résultat global des opérations effectives</u></b>					
a ) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>					
b ) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements &amp; provisions</i>	45 180	19 792	33 308	-13 830	
c ) <i>Impôt sur les bénéfices</i>					
d ) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>	45 180	19 792	33 308	-13 830	
e ) <i>Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>	45 180	19 792	33 308	-13 830	
f ) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g ) <i>Participation des salariés</i>					
<b><u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u></b>					
a ) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements &amp; provisions</i>	0	0	0	-0	
b ) <i>Bénéfice après impôt, amortissements &amp; provisions</i>	0	0	0	-0	
c ) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<b><u>IV - Personnel :</u></b>					
a ) <i>Nombre de salariés</i>					
b ) <i>Montant de la masse salariale</i>					
c ) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>					

Observations complémentaires

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; particip.</b>										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
LA PETITE CUILLERE	8 000	125 001	100	320 000	320 000			605 451	50 423	50 000
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
<b>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; particip.</b>										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

**HOLDING THE LIGHT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 163 200 euros**  
**Siège social : 2 rue des Barisiens, 54760 ARMAUCOURT**  
**912 081 791 RCS NANCY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 19 MARS 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 45 179,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 179,78 euros
<b>A titre de dividende global à l'Associée Unique</b> <b>Soit environ 0,18 euros par action</b>	<b>29 155,00 euros</b>
Le solde	16 024,78 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 38 974,69 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 29 155,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme**  
**La Présidente**